

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2019

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel BOULANGER, Bernadette RABIAU, Pascale FILLIAU, Denis QUINSAT, Michel BALLESTER, Martine SILLON.

Absents :

Excusés : Michel PELLEQUER

Représentés : Bernadette RABIAU procuration à Denis QUINSAT, Karine PAGES procuration à Vanessa ALBARET

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2019

Résultat du vote : Pour : 9 Abstention : 1

Ordre du jour :

1. Communauté de Communes : Fixation du nombre et répartition des sièges

La composition du conseil communautaire de la communauté de communes pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux. Le Maire fait lecture de la délibération du conseil communautaire fixant le nombre et la répartition des sièges. Il propose à l'assemblée d'entériner le nombre de représentants du conseil communautaire à 28 élus et la répartition des sièges suivant le tableau communautaire (2 représentants pour Vialas).

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

2. Aménagement du Prat de la Peyre :

a) Travaux d'aménagement : Lancement de la consultation des entreprises

Le permis d'aménager étant accordé, il convient de lancer les travaux d'aménagement. Il est proposé au conseil de :

- Lancer la consultation des entreprises
- Autoriser le Maire à signer et ordonner les marchés de travaux dans l'enveloppe de 120 195 € ht.

Considérant l'intérêt personnel qu'elle peut avoir dans cette affaire, Karine PAGES n'est pas représentée pour ce point et ne prend pas part au débat et vote.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

b) Commercialisation : Règlement du Lotissement – Acte de candidature - Commission d'attribution.

Au vu d'un plan détaillé des lots, de la voirie et du jardin public, il est fait lecture détaillée du projet de règlement. Il est proposé à l'assemblée de procéder à sa validation.

Considérant l'intérêt personnel qu'elle peut avoir dans cette affaire, Karine PAGES n'est pas représentée pour ce point et ne prend pas part au débat et vote.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Une Commission d'attribution des parcelles est mise sur pied, aux fins de régler les cas litigieux, s'il s'en présente. Sont désignés membre de la commission : Michel Reydon, Denis Quinsat, Michel Boulanger. Vanessa Albaret, Bernadette Rabiau.

Afin de déposer candidature, les futurs acquéreurs devront compléter un dossier de candidature. Ce document, élaboré par la mairie, est réduit aux seules informations relatives à l'identité des demandeurs. Il sera complété d'un descriptif des conditions de vente (prix, plan parcellaire, parcelle à la vente...). Le critère de sélection des candidatures est la date de réception du formulaire de candidature (à renvoyer aux personnes ayant manifesté leur intérêt).

Bernadette RABIAU arrivée à 21h peut prendre part aux débats et votes qui suivent. De ce fait, elle n'est plus représentée par Denis QUINSAT.

3. Aménagement Espaces public du centre-bourg : Plan de financement

Suite à la proposition d'avant-projet définitif pour l'aménagement d'espaces publics du centre-bourg, il convient de :

- Modifier le plan de financement de l'opération,
- Solliciter les subventions nécessaires à son financement auprès de la DETR 2019, du département, de la région Occitanie
- Engager les dépenses dans l'enveloppe ainsi présentée
- Lancer les marchés et autoriser le Maire à les signer dans la limite de l'enveloppe validée

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)		%
Travaux d'aménagement et équipements, mobiliers	202 174	Subventions publiques	171 655	70
		DETR	87 964	36
AMO/MO	27 500	Région Occitanie	60 891	25
Études et contrôles techniques	6 000	Département de la Lozère	18 800	9
Géomètre	4 000	Parc National des Cévennes	4 000	2
Divers et imprévus	3 890	Ressources propres	71 909	30
Total	243 564	Total	243 564	100

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité**

4. Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

a) Tarification

Lors de sa séance du 04 novembre 2017, l'assemblée a validé les nouveaux tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) à compter du 01/09/2017. Néanmoins et suivant les modalités de mise en œuvre avec les services de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère – branche famille, il convient de fixer les tarifs de l'ASLH comme suit :

Désignation	Tarification annuelle
Tarif Normal	36 € pour le premier enfant 27 € par enfant supplémentaire
Tarif réduit (quotient familial de 0 à 800€)	30 € pour le premier enfant 24 € par enfant supplémentaire

Les enfants non scolarisés à l'école de Vialas pourront bénéficier de ces dispositions et avec les mêmes tarifs

Considérant l'intérêt personnel et professionnel qu'elle peut avoir dans cette affaire, Vanessa ALBARET ne prend pas part aux débats et vote.

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité**

b) Stage d'été

Dans le cadre de l'ASLH, la commune organise une semaine de stage de cirque du 19 au 23 août 2019. L'an dernier 17 enfants ont suivi ce stage avec beaucoup de plaisir. Les prévisions pour cette année : 24.

Le financement de ce service peut être assuré par la participation de la commune et des familles utilisatrices. Il est proposé à l'assemblée de fixer la participation famille forfaitairement à 100€ par enfant.

Considérant l'intérêt personnel et professionnel qu'elle peut avoir dans cette affaire, Vanessa ALBARET ne prend pas part aux débats et vote.

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité**

c) Acquisition de matériel

Afin de proposer des activités pédagogiques et éducatives de qualité auprès des enfants, l'ASLH doit se doter de divers équipements et matériel. Il est proposé au conseil de :

- Valider le plan de financement
- Solliciter le financement auprès de la CCSS – branche famille et du Département de la Lozère
- Autoriser le Maire à lancer les acquisitions dans l'enveloppe énoncée

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)		%
Jeux et matériels pédagogiques	317.58	CCSS – Branche famille	4 101.25	30
Matériels et équipements d'extérieurs	266.72	Département de la Lozère	4 101.25	30
Équipements d'éveil culinaires	87.63			
Protection solaire de la cour	12 998.91	Ressources propres	5 468.34	40
Total	13 670.84	Total	13 670.84	100

Considérant l'intérêt personnel et professionnel qu'elle peut avoir dans cette affaire, Vanessa ALBARET ne prend pas part aux débats et vote.

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité**

d) Formation de direction de centre (BAFD) : prise en charge de frais

Dans le cadre du développement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, il devient indispensable de s'entourer d'un personnel qualifié. C'est dans cet esprit qu'au cours de l'année 2019, l'agent communal en charge de la direction de l'ALSH de Vialas, va s'engager dans le cycle de formation BAFD pour l'obtention du diplôme qualifiant.

Le Maire propose à l'assemblée la prise en charge des frais de formation BAFD, de déplacement et d'hébergement. Cette prise en charge, selon les modalités d'inscription aux formations, se fera par le règlement de la facture auprès de l'organisme délivrant la formation ou bien par un remboursement aux agents sur justificatifs des sommes réellement avancées. La prise en charge se fera dans la limite de l'enveloppe de 4 000€.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

5. Site de la Planche : Approbation du profil de vulnérabilité des eaux de baignade

Le document détaillant le « Profil directeur de vulnérabilité des eaux de baignade au site de la Planche » a été établi en 2011 par l'entreprise Epur. Ce document directeur inventorie les risques et dispositions à prendre pour les minimiser, complété des process d'alerte.

Du fait de la dégradation du classement du site entre les saisons 2017 et 2018 (excellent à bon), le profil de vulnérabilité des eaux de baignade de la Planche à Vialas nécessite une actualisation et une intégration des données récentes, notamment dans le but de minimiser les risques et/ou anticiper les situations problématiques. C'est dans ce contexte que le projet d'actualisation est établi et présenté au conseil municipal.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

6. Avancement des projets en cours

7. Informations au conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h42'.